



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000007

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017

Rapport CR 2017-146

**SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)**

Amendement

Dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation annexé à la délibération, à la page 64, 3.3.1 « Développer des campus vivants et innovants », le paragraphe suivant est complété ainsi :

« Dans le domaine du logement, la Région s'est investie depuis de nombreuses années pour la production de logements étudiants, ce qu'elle poursuivra désormais en particulier dans une logique de campus pour développer le sentiment d'appartenance à une entité commune. **Contrairement aux orientations budgétaires qui ont été les siennes pour 2017, la Région mobilisera ces prochaines années un budget plus conséquent en matière d'aide au logement étudiant.** »

Exposé des motifs

La volonté affichée par la Région d'investir dans le logement étudiant est louable. Pour ne pas en rester aux seuls effets d'annonce, elle devra cependant fournir dans l'avenir proche un effort budgétaire plus significatif dans ce domaine. La baisse annoncée des aides aux logements par le gouvernement touchera gravement les étudiant.e.s, il convient donc que la Région agisse davantage pour le logement étudiant.
Le présent amendement vise à garantir cet engagement régional.

Céline MALAISÉ

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017****Rapport CR 2017-146
SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)****Amendement**

Dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation annexé à la délibération, à la page 66, 3.3.2 « Favoriser l'attractivité à l'international de l'écosystème "ESRI" francilien », le paragraphe suivant est complété ainsi :

« La qualité de l'accueil proposé aux étudiants étrangers est essentielle à l'intégration des campus dans leur territoire et à leur attractivité. Ainsi, les capacités et conditions d'accueil de ces étudiants doivent être améliorées par une politique régionale générale sur les conditions de vie des étudiants et chercheurs (logements, transports, qualité de vie, santé) en fédérant au niveau régional, lorsque cela est possible, les acteurs engagés sur cette politique. **Contrairement aux orientations budgétaires qui ont été les siennes pour 2017, la Région rétablira son dispositif budgétaire sur l'aide à l'accueil des étudiants étrangers, et mobilisera ces prochaines années un budget plus conséquent en ce domaine. Outre un effort accru en matière de logement étudiant, la Région s'engagera avec Ile-de-France Mobilités à ne pas augmenter les tarifs du pass Imagine'R. Elle veillera en outre à renforcer l'accès aux soins des étudiants franciliens, en rétablissant notamment le financement de centres de santé universitaires, décidé en 2012 dans la délibération CR 03-12 et récemment abandonné. »**

Exposé des motifs

La volonté affichée par la Région d'améliorer les conditions d'accès des étudiants au logement, aux transports et à la santé est louable. Pour ne pas en rester aux seuls effets d'annonce, elle doit cependant s'engager à fournir dans l'avenir proche, à la fois un effort budgétaire plus significatif dans tous les domaines de la vie quotidienne des étudiant.e.s, et à (re)mettre en place des dispositifs d'action concrets.

Le présent amendement vise donc à garantir ces engagements régionaux.

**Céline MALAÏSÉ**



Conseil régional

Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000009

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017**

**Rapport CR 2017-146
SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)**

Amendement

Dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation annexé à la délibération, à la page 65, 3.3.1 « Développer des campus vivants et innovants », le paragraphe suivant est modifié et complété ainsi :

« En développant par ailleurs les forces d'observation et de recherche en matière de pédagogie (~~neurosciences, learning analytics, psychologie, sociologie du changement, évaluation de politique publique~~ par un travail de concertation élargie avec la communauté universitaire et scientifique), la Région pourrait se donner pour objectif de devenir un pôle mondial sur les meilleures pratiques pédagogiques.

Ce souci en matière de pédagogie doit s'accompagner d'une action régionale renforcée auprès des acteurs concernés, ministère, présidents d'universités, organisations syndicales et étudiantes, pour mettre fin à la précarisation des personnels de l'enseignement et de la recherche, et améliorer notablement leurs conditions de travail ».

Exposé des motifs

S'il est positif que la Région souhaite contribuer à l'amélioration des pratiques pédagogiques dans l'enseignement supérieur, cette action ne peut être limitative. Elle doit notamment, en concertation avec la communauté des chercheurs et enseignants-chercheurs, prendre en compte l'ensemble des disciplines et domaines de recherche en ce domaine.

En outre, les enjeux pédagogiques revêtent une forte dimension humaine. La Région ferait ainsi preuve d'une réelle capacité d'innovation sociale en agissant avec les acteurs concernés, ministère, présidents d'universités, organisations syndicales et étudiantes, pour la mise en place d'un plan ambitieux de résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur public, qui bénéficiera tant aux personnels qu'à la réussite des étudiants.

Tel est le sens des modifications proposées dans cet amendement.

Cécile MALAÏSÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000010

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017

Rapport CR 2017-146
**SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)**

Amendement

Dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation annexé à la délibération, à la page 66, le 3.3.2 « Favoriser l'attractivité à l'international de l'écosystème "ESRI" francilien », est complété par le paragraphe suivant :

« En matière de recherche, la Région doit en outre réfléchir à la redéfinition de ses Domaines d'intérêt majeur (DIM), en vue de les diversifier et de les ouvrir plus largement à la recherche fondamentale et aux sciences humaines et sociales, qui jouent un rôle majeur dans le rayonnement scientifique et culturel des universités et des établissements de recherche franciliens. »

Exposé des motifs

La définition actuelle des DIM accorde une place bien trop réduite d'une part à la recherche fondamentale, et d'autre part aux Sciences humaines et sociales.

Ces domaines de la recherche ont été marginalisés dans l'actuelle politique régionale, au profit d'une vision unilatérale de la recherche sous le seul prisme de la rentabilité économique immédiate.

Ceux-ci jouent cependant un rôle majeur dans le rayonnement scientifique et culturel des universités et établissements de recherche franciliens, qui ne saurait être ignoré dans ce schéma régional.

Céline MALAÏSÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000011

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
des 21 et 22 septembre 2017**

Amendement

Dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation annexé à la délibération, à la page 65, le 3.3.1 « Développer des campus vivants et innovants », est complété par le paragraphe suivant :

« Dans sa politique de soutien aux investissements, la Région se dotera de critères afin de ne pas financer inutilement les établissements déjà fortement dotés par des fonds publics et/ou privés, et de concentrer ses aides en direction des établissements publics dont les ressources justifient le soutien de la collectivité. »

Exposé des motifs

Les politiques libérales d'enseignement supérieur et de recherche, par la mise en compétition marchande des établissements qu'elles impulsent au niveau national et international, favorisent des logiques de regroupement et de concentration de ces établissements, telles que celles encouragées dans le présent schéma.

Celles-ci comportent toutefois le risque de créer ou de renforcer les inégalités de moyens à la fois entre les territoires, entre les établissements et entre leurs publics étudiants.

Compte tenu de ces risques, il importe que la Région se dote de critères pour contribuer, à son niveau, à une politique de financement plus juste et équilibrée des établissements d'enseignement supérieur publics.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISÉ